



Comité d'établissement Dalkia IDF

A la Sarko: « enlever aux pauvres pour favoriser les plus riches ! »

Les élus de la coalition ont mis en place un **nouveau barème d'imposition** pour les prestations du comité (lire le **PV du 27/11/08**). Comme le démontre le tableau ci-dessous, de nombreux salariés sont ainsi pénalisés.

ANCIEN BAREME	participation		NOUVEAU BAREME	participation	
	CE	salarié		CE	salarié
IMPOT NET A PAYER			IMPOT NET A PAYER		
0,00 € à 839,00 €	70%	30%	TRANCHE SUPPRIMEE	70%	30%
839,01 € à 1 525,00 €	60%	40%	0,00 € à 1 500,00 €	60%	40%
1 525,01 € à 2 287,00 €	50%	50%	1 500,01 € à 2 200,00 €	50%	50%
au-delà de 2 287,01 €	40%	60%	au-delà de 2 200,01 €	40%	60%

Conséquences :

1. la première tranche étant supprimée, la participation des 1000 salariés concernés sera de 40% au lieu de 30%.
2. Celle des salariés dont l'imposition est comprise entre 1501 € et 1525 € sera de 50% au lieu de 40%.
3. Idem pour ceux dont l'imposition est comprise entre 2200 € et 2287€. Leur participation sera de 60% au lieu de 50%
4. Les cadres dirigeants (PDG, Directeurs, DRH, etc.) continuent de bénéficier de la même participation du CE (40%) à hauteur de celle des salariés des autres catégories dont l'imposition est supérieure à 2200 €.
5. Ce barème ne tient pas compte de la situation particulière des célibataires et des personnes seules.

Commissions (l'œil du DRH): dans le but de les caporaliser à leur tour, le DRH-Président veut imposer la présence permanente du secrétaire du CE dans toutes les commissions. Faute d'y parvenir, la coalition (FO-CFDT-SLEC-CGC) a voté la «destitution» des élus du CGT-E (**PV du 18/12/08**) Affaire à suivre.

Plan de formation 2009 : estimant que le plan 2009 ne cadre pas avec les attentes et les besoins du terrain et en l'absence de rapport de la (néo) commission, les élus du CGT-E n'ont pas émis d'avis. Les autres élus se sont abstenus ou voté contre, à l'exception, de la CGC qui, en bon rouage, a voté pour (**PV du 18/12/08**)

Fêtes de fin d'année : la coalition s'est auto félicitée de l'organisation des fêtes de fin d'année malgré les protestations et les critiques de nombreux collègues. Certains de ses membres ont même proféré des accusations offensantes à l'égard des salariés de Dalkia présents au Parc Astérix (**PV du 18/12/08**)

Correspondants activités : après la destitution des élus du CGT-E de toutes les commissions du comité, la coalition a désigné des «*correspondants par activité*», pris parmi ses membres (**PV du 18/12/08**). Cette décision inutile, relève de la polémique et participe au dysfonctionnement du CE. Ce sont-là des dérives inquiétantes qui visent à dessaisir progressivement le personnel administratif du CE de son job quotidien.

Le CGT-E invite les salariés à contacter directement les secrétaires administratives. Elles sont les seules à pouvoir vous renseigner efficacement et sans intermédiaire. Elles sont également les seules à maîtriser les logiciels où sont stockées les données sociales et comptables du comité.

Un revenu complémentaire pour... Le secrétaire du CE ?

Le DRH-Président demande au comité de rémunérer une partie du temps du secrétaire du CE. Il propose que ce «*revenu complémentaire*» soit imputé sur le budget de fonctionnement du comité... (**PV du 18/12/08**)

Le CGT-E s'insurge contre cette dérive insupportable.

Qu'est qui peut justifier une telle proposition sachant qu'à l'instar des autres élus, le secrétaire dispose de 25h de délégation considérées comme temps de travail et payées comme tel ? Qu'est-ce qui justifie sa présence permanente au CE sachant que la mise en œuvre des décisions et le fonctionnement quotidien du comité sont assurés par trois salariées dont la compétence et le dévouement sont reconnus par tous ? La proposition du DRH-Président n'est sans doute pas gratuite... Mais les masques finiront par tomber.

Compte du CE : à partir du 1^{er} mars, les élus du CGT-E procéderont au contrôle des comptes du CE.